



POLE VIE ASSOCIATIVE & INSTITUTIONNELLE

Dossier : Assemblée Générale 2018

Dossier suivi par : Didier Bisson, Délégué National

Date : 16 et 17 juin 2018



DEVENIR CITOYEN AUTREMENT

Fiche B12

RÉPONSES AUX MOTIONS ET VŒUX

Assemblée Générale 2018

ECLAIREUSES ECLAIREURS DE FRANCE | 16 ET 17 JUIN 2018

Table des matières

Motions non recevables	3
M.18-5 - Bourgogne/Franche-Comté : Fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté ..	4
M.18-19 - Bretagne : Bilan social de l'Association.....	4
M.18-25 - Grand-Est : Séparation de la région Grand Est en 4 régions	5
Motions avec avis favorable.....	6
M.18-1 - Aquitaine : Droit à l'image et protection des données individuelles	7
M.18-3 - Auvergne : Extension des supports de communication	7
M.18-6 - Bourgogne/Franche-Comté : Rétablir la confiance au sein de l'Association.....	8
M.18-7 - Bretagne : Politique nationale des centres « non-permanents »	8
M.18-8 - Bretagne : Financement des pôles ressources	9
M.18-14 - Bretagne : Rassemblement national du Scoutisme Français	9
M.18-15A - Bretagne : Prise de position politique.....	9
M.18-18 - Bretagne : Tutorat des élu.e.s.....	10
M.18-20 - Grand-Est : La démocratie participative.....	10
M.18-22 - Grand-Est : Diverses formes de démocratie.....	11
M.18-24 - Grand-Est : Contrats pour les postes salariés.....	11
M.18-27 - Grand-Est : Communication non violente.....	11
M.18-30 - Hauts de France : Plates formes pour l'écocitoyenneté.....	12
M.18-31 - Hauts de France : Evaluation du fonctionnement démocratique	12
M.18-33 - Ile de France : Permettre le choix d'avoir les revues en version numérique ou papier.....	12
M.18-34 - Languedoc-Roussillon : Information sur la contribution de 7%.....	13
M.18-35 - Languedoc-Roussillon : Le système de prise de décision en assemblée générale	13
M.18-36 - Midi-Pyrénées : Jamboree National.....	13
M.18-39 - Rhône Alpes : Politique nationale des centres non-permanents.....	14
Motions avec avis défavorable.....	15
M.18-2 - Auvergne : Mise en place rapide du CPP.....	16
M.18-4 - Auvergne : Mise en place d'un outil numérique collaboratif.....	16
M.18-9 - Bretagne : Groupe de travail sur la contribution nationale	16
M.18-10 - Bretagne : Observatoire de la coéducation	17
M.18-11 - Bretagne : Observatoire de la démocratie	17
M.18-12 - Bretagne : Observatoire de l'éco-citoyenneté.....	18
M.18-13 - Bretagne : Observatoire de la solidarité.....	18

M.18-15B - Bretagne : Utilisation de terme apolitique et non-politique au sein de l'Association	19
M.18-16 - Bretagne : Utilisation de l'écriture inclusive	19
M.18-17 - Bretagne : Non-cumul des mandats	20
M.18-21 - Grand-Est : La démocratie participative	20
M.18-23 - Grand-Est : Délais de renouvellement de contrat	20
M.18-28 - Grand-Est : Vaisselle recyclable	20
M.18-29 - Grand-Est : Statut des participants aux activités ouvertes	21
M.18-32 - Hauts de France : Position du congrès dans le calendrier associatif	22
M.18-37 - Rhône Alpes : Responsabilité et gestion des centres non-permanents	22
M.18-38 - Rhône Alpes : Responsabilité et gestion financière des SLA	23
Vœux	24
V.18-1 - Bretagne : Éducation et "Plan étudiants"	25
V.18-2 - Midi Pyrénées : Retrait de la réforme de l'enseignement supérieur	25
V.18-3 - Rhône Alpes : Positionnement sur le plan étudiant	26

Motions non recevables

M.18-5 - Bourgogne/Franche-Comté : Fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté

Réunis en congrès le 11 mars 2018, les adhérents de la région Bourgogne et des groupes de Franche-Comté ont accepté le principe d'une réunion des deux régions afin de correspondre aux nouvelles réalités administratives.

Le congrès a conditionné la mise en œuvre de cette fusion aux principes suivants :

- Clarification satisfaisante de l'usage des fonds de la région Franche-Comté sur les exercices 2015 et 2016.
- Attribution de l'intégralité des moyens matériels et financiers de la région Franche-Comté à la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté pour garantir le bon fonctionnement de la région fusionnée.

Le comité régional réuni le 14 avril 2018 demande à l'Assemblée Générale de :

- Lui fournir les éléments comptables permettant d'expliquer les mouvements financiers opérés sur le compte de la région Franche-Comté sur les exercices 2015 et 2016.
- Lui attribuer les reliquats financiers et matériels de la région Franche-Comté pour le bon exercice de ses missions.

Le plus proche Comité Directeur rendra compte de la décision prise.

Ceci n'est pas une motion. Le Comité Directeur rappelle que le découpage territorial est de la responsabilité du Comité Directeur et que ces décisions ne sont pas conditionnées par d'autres instances tel les congrès régionaux (art.5.2. du Règlement général). De même les actifs comme les passifs des structures fermées sont assumés par l'Association et ne sont pas supportés par les structures qui prennent le relais. Enfin il est utile de rappeler qu'il n'est pas du ressort de l'Assemblée Générale d'apporter des réponses opérationnelles ou techniques ou de statuer sur l'attribution de moyens à une structure particulière.

M.18-19 - Bretagne : Bilan social de l'Association

La région Bretagne, réunie en congrès à Saint-Gelven les 24 et 25 mars 2018, demande que, s'il n'existe pas, le bilan social de l'Association soit réalisé annuellement. De plus, la région Bretagne, réunie en congrès à Saint-Gelven les 24 et 25 mars 2018, demande que ce bilan social soit communiqué et accessible à tous les échelons de l'Association.

Cette motion n'est pas recevable. Nous ne pouvons pas prendre de dispositions contraires à la loi.

Dans les entreprises ou établissements distincts d'une entreprise, dont l'effectif habituel est de plus de 300 salariés, le bilan social est un thème de la consultation annuelle du Comité d'entreprise sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi (cf Art 2323-20 du code du travail).

Du fait de sa taille, l'Association n'est donc pas soumise à cette obligation. Pour autant, un bilan social est réalisé annuellement et est soumis à la consultation annuelle de la DUP (Délégation Unique du Personnel - généralement en juin). Il est également présenté au Comité Directeur, dans sa fonction employeur.

Selon la législation, les informations du Bilan social sont à la disposition de tout salarié qui en fait la demande, mais ne peuvent être communiqué et/ou accessible à toutes autres personnes.

Certains éléments du bilan social sont néanmoins intégrés au rapport d'activités et au rapport financier.

M.18-25 - Grand-Est : Séparation de la région Grand Est en 4 régions

La Région EEDF Grand-Est, réunie en comité régional le 12 avril 2018, demande à ce que la région Grand EST soit divisée en 4 nouvelles régions : Champagne-Ardenne (comprenant les départements de l'Aube, la Marne, la Haute-Marne, les Ardennes), Alsace (comprenant les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin), Lorraine Sud (comprenant les départements de la Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de la Meuse) et une région Lorraine Nord (comprenant le département Moselle). En effet, étant donné le repli des moyens mis à dispositions des régions par l'échelon national (financier (CER, Adhésions...) et humain (suppression des postes d'animateur de « terrain »), les responsables de la région Lorraine Nord ne souhaitent plus s'investir, ni engager leurs finances, dans des territoires ou les EEDF ne veulent plus être représenté (ex : Alsace) ou se développer (ex : Champagne-Ardenne).

De plus, l'équipe régionale ne souhaite pas être juste une entité administrative qui n'a pas les moyens de porter des projets sur toute la région et qui fermerait seulement des structures (groupes, terrains, ludothèques).

Le Comité Directeur estime que ce n'est pas une motion. Ceci est de la responsabilité du Comité Directeur (RG)

Motions avec avis favorable

M.18-1 - Aquitaine : Droit à l'image et protection des données individuelles

La région Aquitaine, réunie en congrès à Lavaure, le 31 mars 2018, propose de produire deux documents, permettant de cadrer localement, régionalement, nationalement la captation et l'utilisation des données et de l'image de nos adhérents.

Pour cela, nous demandons qu'au niveau national de l'Association, soient créés :

- un document synthétisant le cadre légal en lien avec le droit à l'image (captation et utilisation) et la protection des données individuelles,
- une charte éthique explicitant la position des EEDF vis à vis des réseaux sociaux et de toutes les plates formes susceptibles d'utiliser les données individuelles et l'image de nos adhérents.

Cette charte devra être à destination des bénévoles, des familles, et des jeunes pour être un outil pédagogique support de discussions et de réflexion dans les structures.

Le Comité Directeur est favorable à la motion m.18-1, qui s'inscrit dans la réflexion « Communication et responsabilité associative » initiée lors des congrès 2018.

L'Association s'inscrira dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018.

Ce règlement et la traduction de la nouvelle loi Européenne qui régit la protection des données personnelles des résidents Européen, il concerne toutes les organisations quel que soit leurs domaines ou leurs tailles sont concernées dès lors qu'elles manipulent des données personnelles de citoyens européens, ce qui est le cas de notre association.

Le non-respect de ce nouveau cadre représente des risques juridiques pour l'Association l'organisation incriminée devra payer une amende égale à 4% du chiffre d'affaires annuel ou bien 20 Millions d'euros (somme maximale) !). Elle pourra être poursuivie en justice si une personne a subi des dommages matériels ou moraux du fait de la non protection des données.

Une résolution portée par le Comité Directeur est proposée aux votes de l'Assemblée Générale. Elle a intégré les propositions inscrites dans la motion de la région Aquitaine des outils et des procédures seront mis en place pour se conformer aux **Grandes lignes du GDPR**.

M.18-3 - Auvergne : Extension des supports de communication

La région Auvergne, réunie en congrès au centre du Bréant à Ferrières sur Sichon (03) les 24 et 25 mars 2018, demande une extension des supports de communication (réseaux sociaux et sites spécialisés dans l'animation) pour la campagne de recrutement de bénévoles/responsables au niveau national pour épauler les groupes locaux dans cette tâche.

Le Comité Directeur est favorable à la motion m.18-3, qui s'inscrit pleinement dans les travaux en cours de la prochaine campagne de rentrée dont le thème général sera l'accueil et le recrutement.

Un livret pour l'accueil de tout nouveau cadre, (jeune adulte et parent) sera créé. Un outil de communication, des fiches de présentation de notre projet, un document de formalisation de l'engagement sera à disposition des groupes locaux pour les soutenir dans cette mission délicate qu'est le recrutement et l'accueil de nouveaux bénévoles.

En ce qui concerne leur mise en œuvre, les groupes locaux pourront solliciter l'aide et le soutien des animateurs développement Adultes dans le Scoutisme ou Mobilisation des Ressources qui accompagneront la mise en œuvre de ces productions avec les équipes régionales.

M.18-6 - Bourgogne/Franche-Comté : Rétablir la confiance au sein de l'Association

Une association qui fonctionne bien repose sur la confiance des adhérents envers elle. Les différents dysfonctionnements (absence d'envoi des cartes d'adhésions, envoi des reçus fiscaux, reçus fiscaux erronés) qui se renouvellent année après année minent cette confiance et arrivent à se répercuter sur l'engagement des bénévoles et le lien que nous entretenons avec les familles.

Ces dysfonctionnements répétés et trop souvent présentés comme insolubles absorbent de l'énergie et sont sources de découragement pour tous. A l'heure, où il est demandé aux régions et aux SLA de renforcer la rigueur de leur gestion il est important que le niveau national fasse preuve d'exemplarité. Une association saine et tournée vers l'avenir est une association solide et apaisée sur le plan administratif.

Le comité régional Bourgogne-Franche-Comté, réuni le 14 avril 2018, demande que les services du siège se consacrent prioritairement à la structuration claire, rationnelle et efficace des services pour apporter de la fluidité et de la sérénité dans le fonctionnement de l'Association.

Le Délégué Général rendra compte des actions menées lors de l'Assemblée Générale 2019.

Le Comité Directeur est favorable à la motion m.18-6. Dans un souci d'amélioration continue l'équipe nationale travaille d'ores et déjà sur le portail « Entr'clés », le logiciel de gestion des donateurs de même un chantier sur les outils en lien avec les adhésions et les dons, à destination des membres de l'Association, seront produits au cours de l'année prochaine. Cependant le Comité Directeur récuse le préalable de cette motion, qui pose un jugement de valeur subjectif.

M.18-7 - Bretagne : Politique nationale des centres « non-permanents »

La région Bretagne, réunie en congrès à Saint-Gelven les 24 et 25 mars 2018, demande la définition d'une politique nationale des centres "non-permanents", la réunion régulière et au moins annuelle des représentant.e.s des centres "non-permanents" en vue de l'animation et de l'échange des expériences et pratiques entre centres et du développement de nos activités.

Le Comité Directeur est favorable à la motion m.18-7. Convaincu de la nécessité de définir une politique des centres et terrains et du besoin de clarifier la place, le rôle et les moyens de ces projets dans la stratégie de l'Association que portent nos orientations. A travers l'animation d'un collectif « centre et terrains », nous rapprocherons progressivement les « espaces de scoutisme » du besoin de compétences et d'ingénierie des EEDF pour « grandir, former des citoyens, être ouverts, être exigeants, partager ». Cette stratégie complémentaire à la politique immobilière doit permettre de :

- *stimuler les réseaux, les pratiques et l'ancrage territorial des EEDF,*
- *soutenir les pilotes et les sortir d'une certaine solitude,*
- *ouvrir des espaces de créativité et d'engagement,*
- *diffuser et mettre en œuvre nos programmes éducatifs.*

La réussite d'une telle politique nécessitera l'Association de l'ensemble des structures porteuses d'une capacité d'accueil ainsi qu'un redéploiement des moyens à disposition du secteur « hébergement de plein air ». Nous avons d'ores et déjà mis en place une nouvelle mission au sein de l'Equipe nationale, Délégué national « Innovation et territoire » avec comme responsabilité l'animation de ce chantier.

Le principe d'une rencontre nationale est pertinent pour notre dynamique nationale, néanmoins il faudra pouvoir s'assurer que les centres « non-permanents » puissent disposer des ressources pour participer aux rencontres.

M.18-8 - Bretagne : Financement des pôles ressources

Une motion relative aux coûts prévisionnels ainsi que l'impact en trésorerie de la mise en place de la nouvelle organisation des pôles ressources avait été présentée et approuvée lors de l'Assemblée Générale 2017.

Aujourd'hui, aucune réponse formelle n'a été semble-t-il communiquée. Pour autant les régions et SLA continuent d'être prélevées pour indirectement assurer ce financement (7%, CER) (Contribution nationale de 7%, suppression du CER, suppression de la part régionale des cotisations).

La région Bretagne, réunie en congrès à Saint-Gelven les 24 et 25 mars 2018, demande au Comité Directeur de l'Association de clarifier et de formaliser le fonctionnement des flux financiers internes et apporter des réponses concrètes aux questions financières déjà posées l'année passée, notamment au sujet des pôles ressources.

Le Comité Directeur est favorable à la motion m.18-8, rappelle que le Délégué général a missionné la CAF pour réfléchir et proposer un ou plusieurs modèle(s) de financement faisable(s) et pérenne(s). L'objectif est d'inviter l'Association à tester un modèle dès 2019, Si le modèle est satisfaisant il pourra être définitivement adopté pour 2020.

M.18-14 - Bretagne : Rassemblement national du Scoutisme Français

La région Bretagne, réunie en congrès à Saint-Gelven les 24 et 25 mars 2018, demande que les EEDF militent au sein de la fédération du Scoutisme Français pour l'organisation d'un rassemblement national SF, régulier et ouvert aux participant.e.s des six mouvements membres du Scoutisme Français, d'une ou plusieurs tranches d'âge à définir.

Le Comité Directeur est favorable à cette motion. Cette proposition sera présentée et travaillée dans un premier temps, au sein du groupe de travail Scoutisme Français « Vis mon Camp ». Ce groupe soumettra au Conseil National du SF une proposition pour l'organisation d'un rassemblement national ouvert aux mouvements membres de la fédération.

M.18-15A – Bretagne : Prise de position politique

Considérant que l'éducation à la solidarité et à la démocratie, l'éducation populaire et la formation de jeunes citoyen.ne.s, l'émancipation des jeunes et la défense des droits de l'enfant relèvent du champ politique (qui a rapport à la société organisée et à la conduite de l'État), la région Bretagne, réunie en congrès à Saint-Gelven les 24 et 25 mars 2018, demande que nos textes affirment que « Les EEDF portent un projet de société visant à l'émancipation des jeunes ». Ce projet est par nature politique, et amène l'Association à prendre des positions politiques aussi souvent que nécessaire pour le défendre".

Le Comité Directeur est favorable à la première partie de la motion 18-15 a. Le thème de la motion s'inscrit dans la réflexion « Communication et responsabilité associative » initié lors des congrès 2018. Une résolution portée par le Comité Directeur est proposé aux votes de l'Assemblée générale en intégrant les propositions inscrites dans la motion de la région Bretagne.

M.18-18 - Bretagne : Tutorat des élu.e.s

Consciente de la difficulté à renouveler les mandats à responsabilité dans l'Association et dans l'idée de permettre à tou.te.s les adhérent.e.s dès 16 ans de postuler à ces mandats, la région Bretagne, réunie en congrès à Saint-Gelven les 24 et 25 mars 2018, demande l'intégration du tutorat (accompagnement et formation) comme mode de support des élu.e.s à mandat à responsabilité fortes.

Le Comité Directeur est favorable à la motion 18-18, la question du tutorat est une des nombreuses formes d'accompagnement prévue dans le cadre du cycle de vie des bénévoles, proposé par l'OMMS dans son document de politique mondiale d'Adultes dans le scoutisme. C'est une stratégie efficace dans de nombreux domaines, notamment dans une prise de fonction délicate.

L'organisation systématique du tutorat nécessite une stratégie (recrutement de la /du tuteur.trice, outils supports, fin du tutorat, etc.), L'équipe Adultes dans le scoutisme intégrera cette question dans ses travaux, soit par une expérimentation locale soit lors des rencontres « labo adultes dans le scoutisme » prévus les 6 et 7 octobre 2018, à condition qu'une équipe de bénévoles veuille bien s'atteler au projet. Si cette condition n'est pas remplie, alors il faudra repousser cela pour 2018-2019, afin de pouvoir finaliser les travaux en cours de l'équipe.

M.18-20 - Grand-Est : La démocratie participative

La Région EEDF Grand-Est, réunie en comité régional le 12 avril 2018, demande que l'Association définisse une ligne militante en lien avec nos valeurs et notre cœur d'intervention (éducation, pédagogie, scoutisme...) et qui a le droit de prendre position pour l'Association car certaines récentes prises de position de et/ou pour l'Association nous ont poussé à nous engager au-delà des valeurs des EEDF. En outre, nous demandons à l'Association de définir une liste claire de sujets (en lien avec nos valeurs et notre cœur d'intervention (éducation, pédagogie, scoutisme...)) sur lesquels elle peut ou NE DOIS PAS PRENDRE POSITION (et préciser celle-ci), en tant que telle. Ces positions permettront d'agir au nom de l'Association des EEDF sur des manifestations qui portent ces valeurs»

Le Comité Directeur est favorable à la motion m.18-20, il rappelle que la ligne d'engagement de notre association est définie par l'article 1 des statuts des EEDF, et plus généralement par les statuts qui accompagnent cet article. Ces statuts évoluent régulièrement avec comme dernière modification concernant les valeurs l'intégration de l'éducation à l'écocitoyenneté/ éducation à l'environnement dans les années 1980.

Les prises de positions et la capacité à les prendre sont inscrites dans l'organisation de l'Association ou chacun est nommé dans une fonction pour représenter l'Association au titre d'un périmètre (Comité Directeur, responsable régional, responsable de groupe, responsable d'animation,)

Ces informations sont prises dans l'article 1er et 2.6 et 8.4 des statuts.

Dans une société en surmédiation émotionnelle, le scoutisme – mouvement à vocation éducative – a surtout comme objet premier de faire valoir la construction d'un esprit critique pour permettre ensuite aux personnes de prendre position en société. Il n'est donc pas anormal de considérer que les EEDF n'ont pas à prendre position sur chaque sujet, mais plutôt de contribuer à construire en son sein une réflexion.

Pour autant il est entendu dans cette demande de pouvoir accompagner les personnes dans l'exercice de leur représentation avec une meilleure articulation entre les sujets de société, leur médiation et le positionnement de l'Association.

M.18-22 - Grand-Est : Diverses formes de démocratie

La Région EEDF Grand-Est, réunie en congrès à Vigy les 10 et 11 mars 2018, demande que soient intégrées aux nouveaux programmes éducatifs des propositions concrètes concernant des prises de décisions co-construites et différentes du vote à la majorité – consensus, veto – afin de vivre et de faire vivre la démocratie participative avec les jeunes des différentes unités.

Le Comité Directeur est favorable à la motion m.18.22, cette motion renvoie à notre responsabilité d'éducation et plus particulièrement à l'exercice d'apprentissage de la démocratie. Cet apprentissage doit pouvoir se nourrir du développement d'un esprit critique donnant sens à l'acte éducatif.

La première démocratie participative au niveau éducatif consiste dans le scoutisme à situer l'enfant comme un auteur de ses activités et comme acteur des décisions qui le concerne dans l'espace collectif auquel il appartient (Ronde, cercle, équipage, clan). Elle commence par un positionnement clair du responsable dans l'accompagnement des jeunes à décider de leur projet tout en assurant un accompagnant. C'est avant tout cet espace qui crée les premières conditions de la démocratie participative. C'est celui que nous devons faire vivre, au plus près de la décision, dans une forme conscientisée adaptée à l'âge et au public.

Le Comité Directeur propose de prendre en compte la demande exprimée pour ouvrir un focus sur les modalités d'exercice de la démocratie et des démarches d'organisation qui les accompagnent, en lien étroit avec la formation des adultes dans le scoutisme et la pratique des activités dans les structures locales.

Le Comité Directeur propose d'intégrer ce thème dans les travaux des programmes éducatifs avec une imprégnation des différents documents en fonction des objectifs éducatifs et de mise en pratique ; prenant en compte une démarche de progression en fonction des tranches d'âge et des publics.

M.18-24 - Grand-Est : Contrats pour les postes salariés

La Région EEDF Grand-Est, réunie en comité régional le 12 avril 2018, demande que l'Association, dans une optique de respect de la personne humaine, soit claire avec les salarié.e.s sur la suite voulue par l'Association à la fin de leurs contrats (non-renouvellement, nouveau contrat en CDD, nouveau contrat en CDI, etc.) lors de la signature de celui-ci. Cela implique également que les salarié.e.s et responsables soient prévenu.e.s de l'éventuel non-renouvellement de leurs contrats par l'Association dans un délai suffisant avant la fin de celui-ci afin de pouvoir s'organiser, préparer et anticiper la suite de leurs parcours professionnel pour les salarié.e.s et le suivi et la réalisation des projets pour les responsables, notamment pour les salarié.e.s en région.

Le Comité Directeur est favorable à la motion m.18-24, est rappelle que ces modalités sont encadrées par la Loi.

M.18-27 - Grand-Est : Communication non violente

La Région EEDF Grand-Est, réunie en congrès à Vigy les 10 et 11 mars 2018, demande que l'Association intègre dans la démarche pédagogique, les principes de la communication non-violente afin de le généraliser dans nos pratiques.

Le Comité Directeur est favorable à la motion m.18-27. L'Association est engagée depuis plusieurs années dans des démarches et actions autour de la communication et des pratiques non-violentes en lien avec l'éducation à la Paix.

Le Comité Directeur propose que l'Association puisse intégrer cette thématique comme une des approches possibles de la communication au sein d'un groupe, mais de manière non exclusive, pour la laisser comme un élément d'éducation. Cela peut se concrétiser par des

fiches techniques support, mais en l'accompagnant d'une mise ne place de modules de formation des responsables.

M.18-30 - Hauts de France : Plates formes pour l'écocitoyenneté

Aujourd'hui de nombreuses plateformes permettent de compenser nos émissions de CO₂. Malgré un effort constant pour diminuer ses émissions, l'Association par son mode de fonctionnement et ses activités produit du CO₂.

Dans le cadre de la COP21, de nos actions pour l'écocitoyenneté et de Alter-Egaut, la région Hauts de France demande au CD de proposer une liste de plateformes permettant de calculer et de compenser nos émissions ; pour aider au choix des SLA et SLAN et compatibles avec les valeurs de l'Association (ESS). Ce travail pourrait également être mené au niveau du Scoutisme Français afin d'encourager les adhérents à contribuer à la compensation de CO₂ tout en étant en accord avec nos valeurs pour un monde meilleur.

Le Comité Directeur est favorable à la motion m.18-30, en effet la proposition s'inscrit dans une logique de prise de conscience et de compensation de notre impact écologique. Elle est en lien avec une démarche d'éducation à l'écocitoyenneté et à l'éducation à l'environnement. Cette mise en lien peut être une première étape pour mesurer l'impact individuel et collectif. La contribution à la compensation doit cependant être assortie d'une réflexion et d'une éducation à moins émettre de CO₂ en favorisant les aménagements les plus pertinents (transports, énergies, équipements).

M.18-31 - Hauts de France : Evaluation du fonctionnement démocratique

Depuis quelques années, l'Association a fait le choix de modifier son fonctionnement démocratique lors de l'AG. Nous nous retrouvons aujourd'hui avec un double mode d'élection à l'AG : des représentants élus lors des APL et des représentants élus lors des congrès. Le changement le plus visible est le nombre de délégués. Après plusieurs années de fonctionnement, la région Hauts de France demande que le Comité Directeur en tire un bilan tant sur le plan démocratique : fonctionnement, apport aux débatsque financier. Combien coûte les AG nouvelle formule au regard de l'ancienne formule ? Ce bilan devra permettre d'apporter des éléments objectifs aux congressistes afin d'évaluer cette réforme.

Le Comité Directeur est favorable à la motion m.18-31 qui s'inscrit dans les travaux du groupe Gouvernance. Ce travail de bilan intégrera la feuille de route du groupe Gouvernance. Il abordera à la fois le fonctionnement de l'AG, les débats que les éléments financiers.

Le Comité Directeur propose qu'un système d'évaluation de l'Assemblée Générale soit créé et mis en place par l'équipe nationale.

M.18-33 - Ile de France : Permettre le choix d'avoir les revues en version numérique ou papier

Dans le cadre de la dynamique Alter-Egaut et de la valeur de notre association qui porte sur l'éco-citoyenneté, nous demandons que les revues ne soient pas imprimées automatiquement mais sur demande explicite des adhérents d'avoir une version papier. Ce en sachant que les revues existent déjà en version numériques et que l'envoi de mail pourraient encourager leurs lectures.

Le Comité Directeur est favorable à la motion, demande que l'Association puisse étudier et proposer une modalité de mise en œuvre du projet.

M.18-34 - Languedoc-Roussillon : Information sur la contribution de 7%

Dans une logique de gestion facilitée et de communication interne, le congrès Régional Languedoc-Roussillon réuni les 10 et 11 février 18 à Montoulieu (34) demande à ce que les modalités d'établissement et des informations utilisées pour le calcul de la contribution de 7% soient portées de façon détaillées à la connaissance de chacune des SLA.

Le Comité Directeur est favorable à la motion m.18-34, les RAFT se mettront à la disposition des SLA pour apporter les explications ayant servis à l'AG en 2015 pour adopter cette contribution.

M.18-35 - Languedoc-Roussillon : Le système de prise de décision en assemblée générale

Etant donné l'impact des modalités de vote sur les processus démocratiques de décision, le congrès régional Languedoc Roussillon réuni les 10 et 11 février 2018 à Montulieu (34), demande la création d'un groupe de travail dédié voire d'en charger le groupe de travail gouvernance existant, pour formuler des propositions de modalités de vote pour les futures AG, des propositions soumises à décision de l'Assemblée Générale.

Le Comité Directeur est favorable à la motion m.18-35, qui s'inscrit en effet dans les travaux du groupe Gouvernance. Il propose que la formulation de propositions de modalités de votes pour les prochaines AG intègre la feuille de route du groupe Gouvernance.

Au-delà de cet objet, c'est l'ensemble des règles et modalités de fonctionnement de l'Assemblée Générale qu'il est nécessaire de clarifier. Le Comité Directeur informe l'Assemblée Générale qu'un travail est en cours pour créer un document « Règles et procédures » afin de préciser et formaliser le fonctionnement de l'AG, avant, pendant et après l'évènement.

M.18-36 - Midi-Pyrénées : Jamboree National

La Région EEDF Midi-Pyrénées réunie en congrès à Auch les 10 et 11 février 2018, propose que les EEDF militent au sein de la fédération du Scoutisme Français pour l'organisation d'un rassemblement national SF (« Jamboree national ») ouvert aux participants des six mouvements membres, d'une ou plusieurs tranches d'âge à définir.

Le Comité Directeur est favorable à la motion m.18-36. Cette proposition sera présentée et travaillée dans un premier temps, au sein du groupe de travail Scoutisme Français « Vis mon Camp ». Ce groupe soumettra au Conseil National du SF, une proposition pour l'organisation d'un rassemblement national ouvert aux mouvements membres de la fédération.

M.18-39 - Rhône Alpes : Politique nationale des centres non-permanents

Le congrès de la région Rhône-Alpes réuni les 17 et 18 mars 2018 à Saint Romain de Popey constate qu'actuellement, il n'y a plus de politique nationale des centres non-permanents connue.

Le congrès demande : qu'une politique nationale des centres non-permanents soit diffusée et mise en œuvre sur une période de 5 ans minimum.

Cette motion permettra :

- le respect et la confiance pour le rôle et la responsabilité, assumés par les bénévoles des Comités de gestion et d'animation qui font fonctionner les centres au mieux des intérêts de l'Association et en lien avec leur région; l'amélioration de la gestion et du fonctionnement des centres permettant d'éviter une dégradation rapide des locaux conduisant à leur fermeture non désirée.

Le Comité Directeur est favorable à la motion m.18-39. Convaincu de la nécessité de définir une politique des centres et terrains et du besoin de clarifier la place, le rôle et les moyens de ces projets dans la stratégie de l'Association que portent nos orientations. A travers l'animation d'un collectif « centre et terrains », nous rapprocherons progressivement les « espaces de scoutisme » du besoin de compétences et d'ingénierie des EEDF pour « grandir, former des citoyens, être ouverts, être exigeants, partager ». Cette stratégie complémentaire à la politique immobilière doit permettre de :

- *stimuler les réseaux, les pratiques et l'ancrage territorial des EEDF,*
- *soutenir les pilotes et les sortir d'une certaine solitude,*
- *ouvrir des espaces de créativité et d'engagement,*
- *diffuser et mettre en œuvre nos programmes éducatifs.*

La réussite d'une telle politique nécessitera l'Association de l'ensemble des structures porteuses d'une capacité d'accueil ainsi qu'un redéploiement des moyens à disposition du secteur « hébergement de plein air ». Nous avons d'ores et déjà mis en place une nouvelle mission au sein de l'Equipe nationale, Délégué national « Innovation et territoire » avec comme responsabilité l'animation de ce chantier.

Motions avec avis défavorable

M.18-2 - Auvergne : Mise en place rapide du CPP

Devant le manque d'outils pédagogiques pour la branche éclée, la région Auvergne, réunie en congrès au centre du Bréant à Ferrières sur Sichon (03) les 24 et 25 mars 2018, demande la mise en place rapide du CPP tel qu'il a été diffusé dans les groupes en version test.

Le Comité Directeur est défavorable à la motion m.18-2 telle que formulée. En effet le CPP est toujours en version test, la place de l'engagement et de la promesse, leurs sens et leurs clarifications est un des sujets qui nécessite notre attention particulière, à l'issue de ce travail, nous serons en mesure de diffuser le document. Une version 2 dite de travail est disponible pour l'été 2018, dans le « Dossier Directeur de camp ». Le Comité Directeur se penchera sur les questions de fond avant la validation de la version livrable prévue pour fin 2018 début 2019.

M.18-4 - Auvergne : Mise en place d'un outil numérique collaboratif

« À l'image de la bibliothèque d'Alexandrie, et pour une égalité d'accès à l'information, la région Auvergne, réunie en congrès au centre du Bréant à Ferrières sur Sichon (03) les 24 et 25 mars 2018, demande à ce qu'une recherche-action soit amenée et encouragée pour la mise en place d'un outil numérique collaboratif (plateforme wiki), accompagnée de sa charte de bonne conduite. En effet, les pratiques, expériences et informations non transmises sont perdues à jamais ».

Le Comité Directeur est défavorable à la motion m.18-4, La démarche de recherche-action est une démarche qui vise, par l'analyse de l'existant, à faire ressortir une question qui n'était pas envisageable au préalable sans cette analyse. C'est une démarche riche mais coûteuse et contraignante, qui n'est pas adaptée à la mise en place d'un outil collaboratif. Une mission de l'équipe Adulte dans le Scoutisme, est d'envisager la faisabilité pour la mise en place d'une telle plateforme. Mais actuellement, réaliser une plateforme ou Wiki sans budget n'est pas envisageable.

Cependant, même si nous ne sommes pas la bibliothèque d'Alexandrie, l'Association dispose de faisant fonction de « bibliothécaires » en attendant d'avoir un outil en ligne : les animatrice-teur-s développement et le délégué national Adultes dans le Scoutisme. Cette équipe a déjà réalisé un travail de collecte et de classement d'un certain nombre d'outils, et sont en capacité d'aller chercher des personnes ressources.

M.18-9 - Bretagne : Groupe de travail sur la contribution nationale

La région Bretagne, réunie en congrès à Saint-Gelven les 24 et 25 mars 2018, demande la mise en place d'un groupe de travail clairement identifié, incluant dans sa composition des Trésorier.ère.s Régionales.aux et/ou locales.aux, ayant pour objectif d'évaluer régulièrement, de proposer la révision, de clarifier l'usage et la traçabilité de la contribution nationale et d'en réviser, lorsque nécessaire, les principes.

Le Comité Directeur est défavorable à la motion m.18-9, rappelant que cette question est un sujet qui est du ressort de la CAF (article 6.4 du RG).

M.18-10 - Bretagne : Observatoire de la coéducation

En tant qu'Association d'éducation populaire, nous reconnaissons que la définition et la manière de vivre nos valeurs évoluent avec la société dans laquelle nous vivons et ne peuvent donc pas être figées dans le temps.

La région Bretagne, réunie en congrès à Saint-Gelven les 24 et 25 mars 2018, demande la création d'un observatoire de la coéducation sur le modèle de l'observatoire de la laïcité et des discriminations dès janvier 2019, observatoire qui fonctionnerait en complémentarité et avec les autres observatoires des valeurs.

Le CD est défavorable à cette motion.

Le Comité Directeur invite chacun à s'appropriier les réflexions et travaux de l'Association.

Le Comité Directeur rappelle que : L'OLD travaille déjà sur des sujets autres que sur la laïcité dans le cadre de la lutte contre les discriminations (sur le genre par exemple). L'Association s'est dotée, à travers la dynamique Alter-Egaux de 10 thématiques qui sont en lien avec les valeurs proposées. Chaque thématique s'est dotée d'un groupe qui travaille à l'élaboration d'un livret pédagogique.

La création des observatoires viendrait en parallèle des groupes déjà en cours. Il nous faut d'abord leur laisser le temps de « vivre » et de rendre des conclusions avant de lancer la création de nouveaux observatoires. Un bilan sera effectué à la fin de la dynamique et pourra re-questionner la création de ces observatoires.

M.18-11 - Bretagne : Observatoire de la démocratie

En tant qu'Association d'éducation populaire, nous reconnaissons que la définition et la manière de vivre nos valeurs évoluent avec la société dans laquelle nous vivons et ne peuvent donc pas être figées dans le temps.

La région Bretagne, réunie en congrès à Saint-Gelven les 24 et 25 mars 2018, demande la création d'un observatoire de la démocratie sur le modèle de l'observatoire de la laïcité et des discriminations dès janvier 2019, observatoire qui fonctionnerait en complémentarité et avec les autres observatoires des valeurs.

Le CD est défavorable à cette motion.

Le Comité Directeur invite chacun à s'appropriier les réflexions et travaux de l'Association.

Le Comité Directeur rappelle que : L'OLD travaille déjà sur des sujets autres que sur la laïcité dans le cadre de la lutte contre les discriminations (sur le genre par exemple). L'Association s'est dotée, à travers la dynamique Alter-Egaux de 10 thématiques qui sont en lien avec les valeurs proposées. Chaque thématique s'est dotée d'un groupe qui travaille à l'élaboration d'un livret pédagogique.

La création des observatoires viendrait en parallèle des groupes déjà en cours. Il nous faut d'abord leur laisser le temps de « vivre » et de rendre des conclusions avant de lancer la création de nouveaux observatoires. Un bilan sera effectué à la fin de la dynamique et pourra re questionner la création de ces observatoires.

M.18-12 - Bretagne : Observatoire de l'éco-citoyenneté

En tant qu'association d'éducation populaire, nous reconnaissons que la définition et la manière de vivre nos valeurs évoluent avec la société dans laquelle nous vivons et ne peuvent donc pas être figées dans le temps.

La région Bretagne, réunie en congrès à Saint-Gelven les 24 et 25 mars 2018, demande la création d'un observatoire de l'éco-citoyenneté sur le modèle de l'observatoire de la laïcité et des discriminations dès janvier 2019, observatoire qui fonctionnerait en complémentarité et avec les autres observatoires des valeurs.

Le CD est défavorable à cette motion.

Le Comité Directeur invite chacun à s'approprier les réflexions et travaux de l'Association.

Le Comité Directeur rappelle que : L'OLD travaille déjà sur des sujets autres que sur la laïcité dans le cadre de la lutte contre les discriminations (sur le genre par exemple). L'Association s'est dotée, à travers la dynamique Alter-Egaux de 10 thématiques qui sont en lien avec les valeurs proposées. Chaque thématique s'est dotée d'un groupe qui travaille à l'élaboration d'un livret pédagogique.

La création des observatoires viendrait en parallèle des groupes déjà en cours. Il nous faut d'abord leur laisser le temps de « vivre » et de rendre des conclusions avant de lancer la création de nouveaux observatoires. Un bilan sera effectué à la fin de la dynamique et pourra re questionner la création de ces observatoires.

M.18-13 - Bretagne : Observatoire de la solidarité

En tant qu'association d'éducation populaire, nous reconnaissons que la définition et la manière de vivre nos valeurs évoluent avec la société dans laquelle nous vivons et ne peuvent donc pas être figées dans le temps.

La région Bretagne, réunie en congrès à Saint-Gelven les 24 et 25 mars 2018, demande la création d'un observatoire de la solidarité sur le modèle de l'observatoire de la laïcité et des discriminations dès janvier 2019, observatoire qui fonctionnerait en complémentarité et avec les autres observatoires des valeurs.

Le CD est défavorable à cette motion.

Le Comité Directeur invite chacun à s'approprier les réflexions et travaux de l'Association.

Le Comité Directeur rappelle que : L'OLD travaille déjà sur des sujets autres que sur la laïcité dans le cadre de la lutte contre les discriminations (sur le genre par exemple). L'Association s'est dotée, à travers la dynamique Alter-Egaux de 10 thématiques qui sont en lien avec les valeurs proposées. Chaque thématique s'est dotée d'un groupe qui travaille à l'élaboration d'un livret pédagogique.

La création des observatoires viendrait en parallèle des groupes déjà en cours. Il nous faut d'abord leur laisser le temps de « vivre » et de rendre des conclusions avant de lancer la création de nouveaux observatoires. Un bilan sera effectué à la fin de la dynamique et pourra re questionner la création de ces observatoires.

M.18-15B - Bretagne : Utilisation de terme apolitique et non-politique au sein de l'Association

De plus, la région Bretagne, réunie en congrès à Saint-Gelven les 24 et 25 mars 2018, demande que les termes apolitique et non-politique ne soient plus utilisés pour désigner notre Association (dans nos textes comme dans nos prises de parole) et qu'ils soient remplacés, si besoin, par le terme non-partisan, affirmant notre indépendance d'un quelconque parti politique, d'une quelconque appartenance religieuse ou philosophique.

Le Comité Directeur est défavorable à la deuxième partie de la motion 18-15 b. l'utilisation des termes apolitiques et non-politiques découlent de notre appartenance au Scoutisme Français, l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout et de l'Association Mondiale des Guides et Eclaireuses (qui stipules dans leurs constitutions que pour être membre les associations doivent explicitement faire mention du terme apolitique). Cependant, nos textes en conformité avec notre statut d'utilité publique, stipule que « nous ne relevons d'aucun parti ... et s'interdit toute propagande Et c'est dans ce sens que nous traduisons les textes des Organisations mondiales.

M.18-16 - Bretagne : Utilisation de l'écriture inclusive

Considérant que notre Association défend l'égalité femmes - hommes et lutte contre les discriminations de genre et de sexe, la région Bretagne, réunie en congrès à Saint-Gelven les 24 et 25 mars 2018, demande que soit poursuivi le travail de rédaction des documents officiels et revues de l'Association pour une représentation égale des femmes et des hommes, et ce par l'usage de l'écriture dit, inclusive, telle que proposée par le Haut Conseil à l'Égalité femmes - hommes dans son guide "Pour une communication publique sans stéréotype de sexe" : accord des noms de fonctions, métiers, grades, titres ; usage du féminin et du masculin conjointement ("les louveteaux et les louvettes"), de termes épicènes ("les enfants") ou du point de ponctuation pour les formes compactes ("les délégué.e.s") ; usage de l'ordre alphabétique lors d'une énumération ("les louveteaux et les louvettes" mais "elles et ils", "égalité femmes - hommes").

Le Comité Directeur est défavorable à la motion 18-16 dans sa forme.

L'utilisation de l'écriture inclusive pose une question de fond concernant l'évolution de notre société (égalité des genres) avec une proposition d'application concrète dans l'écriture. L'Association doit prendre en compte cette évolution et s'inscrire dans celle -ci puisque cela fait l'objet d'une de ces ambitions premières liées à l'égalité.

Le Comité Directeur propose à l'Association d'inscrire progressivement cette volonté dans les documents, pour permettre une appropriation progressive de l'ensemble des personnes (écrivain ou lecteurs) en lien avec l'évolution de la société.

Cette question pertinente pose cependant des questions au-delà de l'écriture, sur la communication orale, la capacité d'écriture inclusive et de lecture, voire dans le changement des représentations d'écriture qui constituent cependant une culture linguistique.

M.18-17 - Bretagne : Non-cumul des mandats

Consciente des faiblesses pointées par l'OMMS quant aux conflits d'intérêts dans l'Association, la région Bretagne réunie en congrès à Saint-Gelven les 24 et 25 mars 2018 demande l'interdiction du cumul des mandats suivants :

- Responsable de SLA ;
- Trésorier.ère de SLA ;
- Responsable Régional.e ;
- Trésorier.ère Régional.e ;
- membre du Comité Directeur ;
- Responsable de centres nationaux.

Le Comité Directeur est défavorable à la motion 18-4., le non cumul des mandats est une disposition prévue actuellement, l'élargissement de cette règle implique une modification du règlement générale. C'est un changement important qui nécessite une réflexion large. Le Comité Directeur propose que le groupe « gouvernance » traite ces questions.

M.18-21 - Grand-Est : La démocratie participative

La Région EEDF Grand-Est, réunie en comité régional le 12 avril 2018, demande que l'Association puisse mettre en place un fil d'actualité sur son site avec des liens vers de l'information jugée pertinente et fiable par l'Association. Il pourra donner à chacun matière à comprendre l'actualité et être ainsi capable de donner les tenants et les aboutissants dans une démarche éducative avec les enfants en expliquant, s'il existe, le positionnement des EEDF.

Le Comité Directeur est défavorable à la motion m.18-21. En effet, l'objectif du site n'est pas de faire de l'éducation aux médias. Cependant, à chaque fois que c'est nécessaire, l'Association s'exprime par le biais d'un communiqué publié sur le site qui peut être une porte d'entrée pour aborder le sujet avec les enfants.

M.18-23 - Grand-Est : Délais de renouvellement de contrat

La Région EEDF Grand-Est, réunie en congrès à Vigy les 10 et 11 mars 2018, demande que les régions en développement et qui disposent de financement puissent avoir des salariés au sein de la région (A.A., A.P., A.D., en CDD ou en CDI) en rapport avec les projets.

Le Comité Directeur est défavorable à la motion m.18-23, rappelant que la politique salariale est de la responsabilité de l'Association employeur, que les décisions et modalités d'embauche impliquent la prise en compte de plusieurs éléments. La gestion des ressources humaines est de la responsabilité du délégué général (par délégation).

M.18-28 - Grand-Est : Vaisselle recyclable

La Région EEDF Grand-Est, réunie en congrès à Vigy les 10 et 11 mars 2018, demande à ce que la vaisselle en plastique jetable soit prohibée et supplantée par la vaisselle réutilisable ou, en dernier recours par la vaisselle compostable lors de l'ensemble des activités.

Le Comité Directeur est défavorable à la motion m.18-28, nous reconnaissons que la proposition d'une vaisselle compostable ou recyclable est pertinente car elle est en lien avec nos valeurs éco-citoyennes qui nous conduisent à ne pas multiplier les déchets. Mais interdire la vaisselle recyclable pourrait nous mettre dans une situation problématique : comment servir les repas s'il n'y a pas de vaisselle disponible autre que non recyclable.

Dans des contextes comme celui-ci, se pose la question de l'incitation et de l'obligation. Si l'on propose des règles intenables, on crée des situations de transgressions non voulues par les adhérent.e.s. Nous, éducatrice.teur.s savons que les règles intenables sont sources de situation contre-productives dans nos actions éducatives et nous cherchons à tout prix à les éviter.

L'incitation en revanche est une position tenable et souhaitable dans ce cas précis. Il serait même très intéressant de faire des propositions, dans le cadre du groupe « Environnement et écocitoyenneté » d'Alter-Égoux, qui pourrait inciter les organisateurs d'événements ou séjours à privilégier d'abord le fait de faire venir les participants avec ses propres popotes, sinon d'utiliser de la vaisselle compostable ou recyclable.

M.18-29 - Grand-Est : Statut des participants aux activités ouvertes

La Région EEDF Grand-Est, réunie en congrès à Vigy les 10 et 11 mars 2018, demande la création d'une catégorie d'usager bénéficiant de contrat global associé sur le portail et sur le bulletin d'adhésion afin de les rendre visibles dans le mouvement. »

Le Comité Directeur est défavorable à la motion m.18-29, il rappelle que depuis 2015 le statut de « Membre Associé » concerne les personnes (enfants et adultes) bénéficiant des activités EEDF sans qu'elles soient engagées dans le mouvement à travers une adhésion corrélée à une cotisation. Il s'agit d'une forme collective d'adhésion concernant l'accueil et/ou l'hébergement d'un nombre de personnes prédéfini. Les bénéficiaires sont « Membres associés » de l'Association. Ce statut permet de prendre en compte et de comptabiliser les participants à des activités encadrées par les EEDF pour une autre collectivité (municipalité, autre association). Les membres de la collectivité bénéficiant d'une Cotisation Membres Associés bénéficient des garanties MAIF (responsabilité civile et individuelle accident). Il s'agit d'une forme d'adhésion non individuelle mais collective, prenant en compte un nombre de personnes et non des personnes nominatives. Cela ne peut remplacer la carte découverte spécialement mise en place pour répondre aux besoins d'une cotisation individuelle sur les petits séjours inférieurs à 7 jours, ou carte entière pour les séjours de plus de 7 jours.

Ces chiffres sont régulièrement transmis aux adhérents à travers les rapports d'activité, l'Assemblée Générale et les rencontres du Conseil national. Cela représente 15150 personnes en 2015-2016, soit 49% des « adhérents ». L'enjeu du développement des EEDF consiste notamment à inclure le maximum de ces personnes dans la vie de l'Association, la cotisation étant l'acte d'adhésion au mouvement.

Mais, par nature juridique, il n'est pas possible d'être « membre associé » à travers une adhésion : les deux statuts ne sont pas compatibles.

Ainsi, il n'existe plus de contrat global associé depuis ----. L'aspect financier de la proposition (1 euros/jour/pers) doit permettre de favoriser l'adhésion dans un certains cas de figure. Si ce nouveau (depuis 2016) système doit être évalué dans ses capacités à faire venir des personnes et à alimenter la contribution économique, il nécessite un déploiement général au sein du mouvement afin de garantir aux adhérents et membres associés les mêmes services et reconnaissance de leur engagement.

M.18-32 - Hauts de France : Position du congrès dans le calendrier associatif

On s'aperçoit que la présence des adultes aux congrès est de plus en plus difficile, notamment au niveau des jeunes. Car bien souvent, les responsables ne voient pas l'intérêt de passer un week-end pour valider des chiffres ou un rapport moral qui leur semblent bien éloigné de leur quotidien.

Nous posons la question du positionnement du congrès et de son contenu dans le calendrier annuel. Est-ce le moment de valider que des documents administratifs ou alors de préparer/organiser la vie régionale ? Il nous semble préférable que le congrès puisse être un moment de préparation de la vie régionale et des activités avec et pour les jeunes notamment pour l'année éclés qui s'ouvre.

En effet, à quoi sert de se réunir en mars/avril pour valider des comptes, (qui peut être fait en comité régional en janvier/février).

La région Hauts de France, réunie en congrès le 17 et 18 mars 2018, demande de refaire les congrès régionaux à l'automne afin de pouvoir faire coïncider la démocratie régionale avec la vie et les projets au plus proche du terrain (de jeux). Cela permettra aux jeunes responsables de se retrouver en début d'année éclés et de lancer des projets communs, d'élire une équipe régionale qui pourra de suite se mettre au travail.

NB : Pour information sur le plan trésorerie d'autres structures par exemple les caisses des écoles fonctionnent en année scolaire et sont validées. Ce nouveau congrès pourrait être en même temps le tremplin d'année.

Le Comité Directeur est défavorable à cette motion car elle mérite d'être discutée. La question sera traitée par un prochain CN qui rendra un avis et des préconisations. De plus, les dates sont précisées dans le règlement général qui devrait être modifié.

M.18-37 - Rhône Alpes : Responsabilité et gestion des centres non-permanents

Le congrès de la région Rhône-Alpes réuni les 17 et 18 mars 2018 à Saint Romain de Popey constate :

- ❖ L'impossibilité actuelle des centres d'accueil de la région, gérés par les bénévoles, d'obtenir des réponses de l'échelon national à des dossiers d'entretien, de rénovation ou de mises aux normes pourtant nécessaires et indispensables au bon fonctionnement du patrimoine de l'Association.

Constate également que le circuit de validation des dépenses ne fonctionne pas et n'est pas réaliste.

Le congrès demande :

- ❖ que les dépenses nécessaires au bon fonctionnement et à l'entretien des centres puissent être engagées directement par le Comité de gestion jusqu'à concurrence de 5000€ dès lors que la trésorerie du centre le permet ; que les délais de retour des demandes supérieures à 5000€ soient traitées dans un délai raisonnable et que sans réponses au bout de 2 mois, soient considérées comme autorisation de fait.

Cette motion permettra :

- ❖ le respect et la confiance pour le rôle et la responsabilité, assumé par les bénévoles des Comités de gestion et d'animation qui font fonctionner les centres au mieux des intérêts de l'Association et en lien avec leur région ; l'amélioration de la gestion et du fonctionnement des centres permettant d'éviter une dégradation rapide des locaux conduisant à leur fermeture.

Le Comité Directeur est défavorable à la motion m.18-37, l'interdépendance de nos comptes (SLA, Régions, Services, siège, etc...) et la fragilité de la trésorerie globale de l'Association nous impose une vigilance accrue des flux encaissements et décaissements même si c'est prévu dans le budget. Il est crucial de s'assurer que les engagements de nos structures localement ne viennent pas hypothéquer la trésorerie de l'Association, les services du siège ont la responsabilité d'assurer cette vigilance globale. Les délais de réponse sont nécessairement liés aux rythmes de travail de la CAF et du Comité Directeur.

M.18-38 - Rhône Alpes : Responsabilité et gestion financière des SLA

Le congrès de la région Rhône-Alpes réuni les 17 et 18 mars 2018 à Saint Romain de Popey découvre :

- ❖ le circuit de validation des dépenses courantes pour les SLA et constate sa lourdeur et par conséquent l'impossibilité de l'appliquer.

Demande : que les achats soient faits par les SLA sans demande particulière en dehors de ceux supérieurs à 5000€ soumis à amortissement si la trésorerie du groupe le permet.

Cette décision permettra le bon fonctionnement général des SLA tout en assurant le respect des responsables élus et nommés qui œuvrent au mieux des intérêts de l'Association.

Le Comité Directeur est défavorable à la motion m.18-38, l'interdépendance de nos comptes (SLA, Régions, Services, siège, etc...) et la fragilité de la trésorerie de l'Association nous impose une vigilance accrue des flux encaissements et décaissements. Il est crucial de s'assurer que les engagements de nos structures localement ne viennent pas hypothéquer la trésorerie de l'Association, les services du siège ont la responsabilité d'assurer cette vigilance globale.

Vœux

V.18-1 - Bretagne : Éducation et "Plan étudiants"

Les EEDF, en leur qualité de mouvement de scoutisme et d'éducation populaire, reconnu d'utilité publique, sont complémentaires de l'Éducation Nationale.

Nous défendons une vision ouverte et inclusive de l'éducation. Nous considérons comme élémentaire et inaliénable le droit de chacun.e à accéder au savoir et à tout ce que celui-ci implique de bénéfique quant au développement de l'esprit critique. De plus nous sommes convaincu.e.s que la professionnalisation n'est pas la seule motivation légitime pour acquérir ce savoir.

Nous défendons une école émancipatrice et citoyenne qui lutte contre les freins sociaux, économiques ou culturels pour donner à tou.te.s le même accès au savoir.

En tant que mouvement de jeunesse, nous exprimons nos craintes vis-à-vis de l'avenir de la jeunesse, et par elle, de notre société, dans un pays où ne serait plus donnée à l'école qu'une mission d'insertion professionnelle.

Nous estimons que le "Plan étudiants" n'est pas la solution aux problèmes que connaît actuellement l'enseignement supérieur français, et est au contraire une atteinte à l'égalité des chances et un facteur d'aggravation de la fracture sociale.

Nous estimons que la solution à ces problèmes se trouve dans la révision à la hausse des moyens et des ambitions donnés à l'éducation et à l'enseignement supérieur.

Explication des modifications apportées lors du congrès régional Bretagne : le congrès a souhaité appuyer sur la vision de l'éducation portée par l'Association.

Le congrès a souhaité ne pas cibler uniquement le "Plan étudiant" mais bien le manque de moyens et d'ambitions plus général.

V.18-2 - Midi Pyrénées : Retrait de la réforme de l'enseignement supérieur

Les EEDF, en leur qualité de mouvement d'éducation populaire reconnu d'utilité publique, sont complémentaires de l'éducation nationale. Nous défendons une vision ouverte et inclusive de l'éducation dans laquelle des critères sociaux, économiques ou culturels ne seraient nullement pris en compte. Nous considérons comme élémentaire que chacun puisse, selon son désir, accéder au savoir et tout ce qu'il implique de bénéfique quant au développement de l'esprit critique. De plus, nous sommes convaincus que la professionnalisation n'est pas la seule motivation légitime pour acquérir des connaissances.

En tant que mouvement de jeunesse, nous exprimons nos craintes vis-à-vis de l'avenir de nos adhérents et nous demandons le retrait des réformes de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur contenues dans le « plan étudiant » que nous dénonçons comme étant une atteinte à l'égalité des chances et un facteur d'aggravation de la fracture sociale.

V.18-3 - Rhône Alpes : Positionnement sur le plan étudiant

Les EEDF, en leur qualité de mouvement d'éducation populaire reconnu d'utilité publique, sont complémentaires de l'Education Nationale.

Nous défendons une vision ouverte et inclusive de l'éducation et considérons comme élémentaire que chacun puisse selon son désir accéder au savoir et tout ce qu'il implique de bénéfique quant au développement de l'esprit critique.

En tant que mouvement de jeunesse nous exprimons nos craintes vis-à-vis de l'avenir de notre jeunesse dans une école qui ne se donnerait plus que comme mission l'insertion professionnelle.

En effet le « Plan étudiant » présenté aujourd'hui va bloquer l'accès à des études supérieures choisies et figer les gens dans un parcours dès le lycée.

Nous demandons que le « Plan étudiant » soit retravaillé avec pour objectif de laisser l'université commun un lieu accessible au plus grand nombre en fonction des choix individuels.

V.18-4 - OLD : Suite à la saisine de la Région Rhône-Alpes

Les conditions d'accueil de mineurs migrants, réfugiés, sans-papier etc., doivent être nécessairement conformes aux « droits fondamentaux » ou « libertés fondamentales » reconnus à chaque individu. Ces droits fondamentaux sont exprimés notamment dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (C.I.D.E.) : « non-discrimination », « droit supérieur de l'enfant », « droit à l'éducation », « droit à être protégé contre les violences et les maltraitements », ... La France est signataire de la C.I.D.E. Il est de son devoir de faire respecter ces droits, y compris dans le cadre du vote de nouvelles lois.

Différentes organisations internationales, autorités indépendantes et organismes de notre pays enquêtent, rapportent et alertent à ce sujet: O.N.U., Convention Européenne des Droits de l'Homme, Défenseur des Droits, Contrôleur Général des lieux de privation de liberté, HCR (Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés)

Nous, Mouvement d'éducation de l'enfance et de la jeunesse, devons-nous préoccuper du respect de ces droits fondamentaux de l'enfant en référence à la convention C.I.D.E. et tout particulièrement du sort des enfants réfugiés et migrants au-delà du débat en cours du « projet de loi asile et immigration » Aucun mouvement d'éducation ne peut rester muet face à ces situations.

L'Assemblée Générale des Eclaireuses Eclaireurs de France réunie les 15 et 16 juin 2018 à Paris, souhaite que les coordinations associatives interpellent les pouvoirs publics et donne mandat au Comité Directeur pour agir en ce sens.